



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-07-2026 /

Dossier complet le : 01-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020265/KK P

1 Intitulé du projet

Rehabilitation/extension d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment commercial a ARCONNAY (72 610).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VR INVEST

Raison sociale

SAS

N° SIRET

92966922400016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

VACHERAND

Prénom(s)

Timothee

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment commercial, sur une parcelle d'environ 4 hectares à ARCONNAY (72). Aucune démolition n'est prévue. Le bâtiment accueillant actuellement l'enseigne DECATHLON sera réhabilité et agrandi pour accueillir des commerces et des loisirs, sur une SDP d'environ 5 684 m². Un restaurant d'une SDP d'environ 293 m² sera construit à côté de cet îlot. Un bâtiment de commerce sera également construit à l'Ouest de la parcelle, avec une SDP d'environ 2 401 m², afin d'y implanter l'enseigne DECATHLON. Le stationnement existant sera modifié afin de créer environ 278 places de parking. Les espaces libres autour des bâtiments seront aménagés avec des espaces éco-paysagers largement plantés permettant d'améliorer la qualité de vie des usagers. Des cheminements piétons et des pistes cyclables seront créés. 88 arbres hautes tiges d'essences locales seront plantés pour l'ombrage avec au total 170 arbres qui sont plantés et conservés. Une végétation de demi-tiges, arbustes et couvre-sol renforcera ces grands sujets. Des bassins d'infiltrations et des prairies fleuries animeront les espaces libres. L'objectif de coefficient de Biotope par surface imposé par le PLU est

4.2 Objectifs du projet

Le projet est aligné avec le SCoT de la communauté urbaine d'Alençon, qui met en avant la disponibilité foncière et le potentiel important de reinvestissement urbain des communes de premières couronnes et la zone agglomérée, dont fait partie Arconnay. De plus, le projet est axé sur la réhabilitation de l'existant et la limitation de l'imperméabilisation afin de laisser les espaces verts libres pour le développement de la biodiversité et l'infiltration des eaux pluviales. Les stationnements et les constructions neuves sont implantés sur les espaces de stationnement actuels. Afin de limiter leur impact, les constructions neuves intégreront la nouvelle réglementation énergétique et environnementale RE 2020. Une attention particulière est portée à l'aspect paysager et l'infiltration des eaux pluviales : stationnements perméables et bassins d'infiltrations sont prévus. La grande zone d'espaces verts entourant le projet est laissée à l'état naturel, permettant l'infiltration des eaux ainsi que l'accueil de la flore et faune locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne prévoit pas de demolition. La construction du nouveau batiment DECATHLON est prevue avant les aménagements de rehabilitation sur l'actuelle enseigne DECATHLON. Un ensemble de dispositions seront prevues au reglement du chantier afin de reduire les incidences et nuisances liees aux travaux : - Organisation du chantier / des acces et gestion des livraisons pour reduire les perturbations sur le reseau routier alentour ; - Gestion du stockage et entretien/maintenance des engins pour limiter les risques de pollutions accidentelles ; - Reduction a la source des dechets et mise en place de dispositifs adaptes pour le stockage/tri et la valorisation ; - Respect de bonnes pratiques sur site afin de minimiser les nuisances sonores/visuelles pour les riverains ; - Prise en compte des sensibilites environnementales du site (avifaune, risques naturels...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

// GESTION DES EP Le projet preserve des espaces permettant l'infiltration partielle des eaux pluviales (espaces verts en pleine terre, revetements semi permeables...). Les eaux pluviales n'ayant pu etre infiltrées seront stockees temporairement dans des bassins d'infiltration puis rejetees a debit limite conformement au reglement d'assainissement. // ACCES ET DEPLACEMENTS Le projet est directement accessible en transport en commun via les deux lignes de bus qui desservent l'arret "Chevalerie", situe a quelques metres du projet. Environ 278 places de parking sont prevus, avec des emplacements dedies a la recharge des vehicules electriques de sorte a faciliter le recours aux mobilites decarbonees (environ 15 places IRVE et environ 41 places pre-equipees). Environ 7 places PMR sont prevues. Afin de favoriser les deplacements a faibles impacts, un circuit de mobilite pour les velos et les pietons est egalement prevu sur la parcelle. Un abri velo sera installe a proximite du nouveau DECATHLON.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisations d'urbanisme : Permis de construire Autorisations / procedures environnementales : Un Dossier Loi sur l'Eau est prevu pour les rubriques suivantes : - REJETS : 2.1.5.0.1°.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette de l'opération Surface de plancher actuelle / projet Surface espaces verts du projet Nombre de stationnements actuels / projet	(Environ 4, hectares) (Environ 3 762 / 8 378, m2) (Environ 24 106, m2) (Environ 244 / 278, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E. Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune fait partie du PLU communautaire d'Alençon. Le projet est sur une parcelle UEc, a vocation économique commerce de détails.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. Les sites les plus proches sont : - Haute vallée de la Sarthe (ZNIEFF type II, ~ 2 km du projet) -Prairie Humide de la Fuie aux vignes (ZNIEFF type I, ~ 2km du projet) - Zone entre l'échangeur d'Arconnay et la D55 (ZNIEFF I, ~2km du projet)
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet se trouve dans l'agglomération d'Alençon. Il ne se trouve pas dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans un arrêté de protection de biotope. L'arrêté de biotope le plus proche est à environ 2 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet se trouve dans l'agglomération d'Alençon. Le projet ne se trouve pas dans une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans un parc national marin, ni une réserve naturelle, ni une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional. Le projet est à proximité du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, il se trouve environ 1km du Parc (cf annexe 8).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La RD338 fait partie du reseau routier etudie dans le PPBE 2e echeance de la Sarthe, approuve en 2023.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas sur un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable. Le site n'est pas dans une zone de presumption de prescription archeologique. Le perimetre de protection du site le plus proche partiellement inscrit en tant que monument historique est a environ 1 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Selon l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le projet est sur une zone de prelocalisation de zones humides. Neanmoins la prelocalisation concerne uniquement majoritairement des zones artificialisees et des espaces batis. Une etude de delimitation est en cours de redaction. Celle ci a determine qu'il n'y avait pas de zone humide sur la parcelle.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPRI de la riviere de la Sarthe, approuve le 22 mai 2001 qui est actuellement en revision. Les parcelles ne sont pas concernees par le PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPRI de la riviere de la Sarthe, approuve le 22 mai 2001 qui est actuellement en revision. Les parcelles ne sont pas concernees par le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Le projet ne s'implante pas sur un sol pollue. Un ancien site industriel/activite de service est a une centaine de metres du projet. Il n'y a pas d'ICPE a proximite du projet.
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans une zone de repartition des eaux.
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans le perimetre de protection rapproche d'un captage d'eau .
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans site NATURA 2000. Le site le plus proche est a environ 2 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les batiments de l'operation seront raccordes aux reseaux d'alimentation en eau potable de la commune. Aucun prelevement n'est prevu sur site. Afin de limiter l'incidence de l'operation sur la ressource en eau, la conception limitera les besoins en eau potable des projets (mise en place equipements hydroeconomies et choix d'especes necessitant peu/pas d'arrosage).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune construction souterraine n'est prevue dans le cadre du projet, aucun impact significatif sur les eaux souterraines n'est attendu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Afin de limiter les impacts du projet, il a ete choisi de rehabiliter le batiment existant.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Pour les aménagements et les constructions, des apports de matériaux extérieurs seront nécessaires. L'approvisionnement du chantier sera organise de maniere a limiter les nerturbations routiere.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pour les aménagements et les constructions, des apports de matériaux extérieurs seront nécessaires. L'approvisionnement du chantier sera organise de maniere a limiter les nerturbations routiere.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet augmente le nombre d'usagers du site, toutefois, cette evolution est identifiée par le SCoT de la CUA qui met en avant la disponibilité foncière et le potentiel important de reinvestissement urbain des communes de première couronne. Le projet sera livré progressivement, et les concessionnaires seront sollicités dans le cadre de l'opération. De plus, les bâtiments seront réhabilités pour leur utilisation d'usage et
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet s'implante majoritairement sur la partie de la parcelle déjà artificialisée. Il ne se situe pas dans un espace protégé. Le projet prévoit la coupe d'arbres existants sur le parking qui seront remplacés par d'autres issus d'une palette végétale locale. Leur coupe peut nuire à l'avifaune lors de la nidification, et sera proscrite entre mars et août. Les différentes strates permettront d'apporter de la diversité au paysage et d'accueillir plus
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 2 km du projet, au titre de la Directive Habitat, il s'agit des Hautes Vallées de la Sarthe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle est déjà urbanisée et le projet s'implante majoritairement sur la partie déjà artificialisée du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas d'ICPE à proximité du projet. Le projet n'est pas non plus concerné par le passage de canalisations de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Selon Georisques, la commune est concernée par : - Un risque inondation existant - Un risque de remontée de nappe existant - Un risque de retrait gonflement des argiles modéré - Un risque de radon important - Un risque de séisme existant Les recommandations du BET géotechnique seront respectées dans le cadre de la conception et la réalisation des travaux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires en exploitation. L'ensemble des dispositions nécessaires permettant d'éviter toute pollution ou risques sanitaires seront pris en chantier
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Selon l'étude trafic, le projet ne devrait pas engendrer d'impacts significatifs sur le réseau routier local. Les usagers pourront rejoindre les zones résidentielles de la commune et le centre d'Alençon en moins de 20 minutes, grâce aux lignes de bus desservant l'arrêt "Chevalerie", à quelques mètres du projet. Des emplacements seront dédiés à la recharge de véhicules électriques, afin de faciliter la réduction de l'impact carbone des flux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra être temporairement source de bruit. La charte chantier encadrera et limitera ces nuisances. Le projet ne modifiera pas les niveaux de bruits.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet est concerné par des nuisances considérées faibles liées à la rue d'Alençon (voir annexe 8).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activités du projet ne vont pas engendrer de nuisance olfactive. Les rejets de ventilation issus du restaurant seront traités préalablement pour réduire les nuisances associées.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive est identifiée sur les parcelles du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra être temporairement source de vibrations : engins... La charte chantier encadrera et limitera ces nuisances.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage extérieur du projet respectera la réglementation en vigueur visant à en réduire l'impact sur l'environnement et la santé : Dispositifs de déclenchement, maîtrise de l'intensité/couleur...
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe en milieu urbain, le secteur est concerné par le phénomène de pollution lumineuse.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Selon l'étude trafic, le projet ne devrait pas engendrer d'impacts significatifs sur le réseau routier local. En complément, l'usage des modes alternatifs participera à la réduction des émissions liées aux trafics routiers. En chantier, les dispositions adaptées permettront de limiter les poussières et rejets dans l'air liés aux engins.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'opération sera source d'eaux usées et d'eaux pluviales. Les parcelles sont desservies par le réseau d'assainissement public et s'y raccorderont suivant les dispositions adéquates.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'opération sera source d'eaux usées et d'eaux pluviales. Les parcelles sont desservies par le réseau d'assainissement public et s'y raccorderont suivant les dispositions adéquates.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La construction sera source de déchets de différents types, ceux-ci seront triés / évacués et si possible valorisés via des filières adaptées. En exploitation, les logements seront sources de déchets ménagers classiques, des locaux de stockages/tri sont prévus.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans le périmètre d'un monument historique, ni dans une zone de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet réhabilite un bâtiment et réutilise un foncier déjà urbanisé, dédié au commerce.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets qui ont été recensés en 2025 et 2026 sur la commune selon la DREAL Pays de la Loire et la MRAe Pays de la Loire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'ensemble des études permettant de caractériser les sensibilités et enjeux sont menées en amont du projet (circulation, géotechnique, hydrogéologie, ...) de sorte à prévoir les dispositions adaptées en conception. Au-delà des sensibilités liées au site, le projet déploiera différentes solutions architecturales et techniques permettant de respecter les niveaux de performance et d'exemplarité de la RE2020. Ainsi, l'ensemble des enjeux sont pris en compte par le projet et des solutions adéquates sont mises en place.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

-Respect des préconisations issues des études géotechniques -Maîtrise des sources de pollution diverses et comportements à adopter en cas de pollution accidentelle -Adaptation des périodes de travaux aux sensibilités de la faune -Intégration d'espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur, s'intégrer dans le paysage et accueillir la biodiversité -Favoriser des déplacements à faible impact -Réduction de la pollution par l'aménagement du site et la végétation -Objectif d'un équilibre déblais/remblais -Respect de bonnes pratiques en phase chantier -Réduction du bruit généré par les équipements -Mise en place d'une gestion adaptée des déchets de chantier -Créer des zones de livraisons/déchets limitant les nuisances sonores -Aménagements de locaux / dispositifs pour la gestion des déchets -Confort acoustique des futurs usagers -Réduction des pollutions lumineuses en chantier

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que l'operation : - participe a l'operation de reinvestissement urbain de la CUA et de densification d'un secteur proche de nombreux equipements publics, commerces/services et transports en commun, - se base sur differentes etudes et diagnostics permettant d'appréhender l'ensemble des sensibilites environnementales et sanitaires liees au site de sorte a integrer les solutions architecturales, paysageres et techniques adaptees ; - n'aura pas d'effet notable sur l'environnement ou la sante. Il ne nous parait pas necessaire de realiser une evaluation environnementale pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **COUDOUIN**

Prénom	Thomas
--------	--------

Qualité du signataire	Responsable de programme
-----------------------	--------------------------

À VILLENEUVE D'ASCQ

Fait le 01-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)